

Note n° 106 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 22 juin 2023

Réunion du CA de l'UNIRS du 15 juin

Ce Conseil d'Administration a été maintenu malgré la décision du G9 de faire du 15 juin une journée d'actions pour l'augmentation des retraites et pensions. Ce C.A. s'est donc tenu seulement le matin et, dès 13 h 45, nous étions sur l'esplanade, face à l'immeuble de France Télévisions où, pour l'Île-de-France, était organisé un rassemblement avec prise de parole des neuf organisations (environ 250 personnes).

Mobilisations interprofessionnelles contre la réforme des retraites

Il est rappelé l'ampleur exceptionnelle des manifestations du 1^{er} mai, la dynamique des casseroles et la ridicule tentative d'interdire l'usage des casseroles sur la voie publique. Chaque fois que nous voyons Macron serrer des mains, nous savons qu'à 500 mètres, des camarades se font tabasser par les forces de l'ordre. L'intersyndicale avait fixé au 6 juin la nouvelle journée nationale d'action qui a vu des manifestations encore très fortes. Le 8 juin, les manœuvres du gouvernement lui ont permis une nouvelle fois d'échapper au vote de l'Assemblée nationale.

L'intersyndicale se poursuit ainsi que ses tensions avec l'exécutif. Quelles suites proposer à ces mobilisations dans les prochains mois pour faire de l'intersyndicale un pôle de résistance ?

La discussion insiste sur le glissement vers un état policier ; la stigmatisation des (très) pauvres ; l'inquiétude envers les changements au sein de la CGT (un peu plus de sectarisme ?) et la CFDT ; des contacts d'équipes de la CFDT et de l'UNSA avec le G9 dans des départements ; la poursuite de Macron sur les régressions des aides sociales, du RSA, de l'immigration, des libertés, etc. ; les incertitudes sur l'intersyndicale : élément moteur ou limitant les expressions ? ; les questions de salaire et de pouvoir d'achat ; l'importance d'annoncer quelque chose pour septembre sur la question du pouvoir d'achat et l'augmentation des pensions ; ...

Mobilisations spécifiques du G9 sur les revendications particulières des retraités.es

Début 2023, l'UNIRS Solidaires, avec la FGR-FP et la FSU, contre les avis CGT et FO, ont proposé que le G9 organise des journées spécifiques « retraitées et retraités » et ajoute sa propre mobilisation au conflit retraites.

La journée des retraités.es du 15 juin a été acceptée quand les appels de l'intersyndicale nationale se sont largement espacés : le 1^{er} mai puis le 6 juin. Les actions ont concerné plus des $\frac{3}{4}$ des départements. Quelles propositions de Solidaires lors de la prochaine réunion du G9 lundi 19 juin ?

La discussion a décidé de proposer au G9 une action à la rentrée dans tous les départements notamment sur les pensions, d'élargir les thèmes pris progressivement en charge : la santé en liaison avec l'environnement, la fin de vie, le logement. Nous pouvons aussi cibler les mairies et les services publics municipaux.

Préparation de l'Assemblée générale de l'UNIRS du mercredi 6 décembre 2023

Les deux dossiers revendicatifs « la fracture numérique » et « les mobilités » seront envoyés de suite aux structures pour qu'elles aient largement le temps de les examiner et de les travailler d'ici l'AG du 6 décembre. Le C.A. de septembre examinera les propositions de rapport d'activité, de motion d'actualité et d'orientation et les propositions d'un nouveau financement de l'UNIRS.

L'AG décidera de la modification de la cotisation des structures départementales, elles verseraient 4, 65 euros par an et par adhérent.e dit.e « isolé.e », c'est-à-dire qui n'est pas adhérent.e à un syndicat professionnel. L'Unirs reversera ces sommes à Solidaires, ce qui permettra à tous ces adhérent.es isolé.es de compter parmi les adhérent.es de Solidaires.

Pour lire le compte-rendu complet du CA de l'UNIRS, cliquer [ici](#).

Décisions des 9 organisations de retraité·es

Toutes les organisations étaient présentes à la réunion de lundi 19 juin à l'exception de la CFE-CGC qui était excusée. La réunion s'est tenue dans les locaux de FO.

Bilan du 15 juin

Tout le monde a reconnu que cela avait été positif, que l'initiative correspondait aux attentes, que l'unité des organisations contre la réforme des retraites avait été (et est encore) un facteur positif pour la mobilisation.

Dans l'attente des résultats définitifs de la mobilisation des retraité·es le 15 juin, on dénombre d'ores et déjà plus de 80 initiatives. Les équipes départementales se sont mobilisées, ont organisé soit des conférences de presse, soit des rassemblements devant les préfectures, le MEDEF, les permanences des député·es, ou les locaux des médias qui, globalement ont relayé l'information.

Sur cette base, tout le monde a estimé nécessaire de ne rien lâcher et d'amplifier la mobilisation dès la rentrée.

Pour ce faire il a été décidé, d'une part la sortie rapide d'un communiqué à destination de la presse et de nos structures (responsable UCR-FO) faisant le bilan du 15 juin et annonçant des actions pour la rentrée, et, d'autre part, la publication d'une « carte-pétition » exigeant 10 % pour tout·es tout de suite, en acompte sur ce qui est dû globalement aux personnes retraitées depuis 2014 et dans un contexte de forte inflation, à utiliser en particulier durant les mois de juillet et d'août (responsable UCR-CGT).

Détérioration dramatique du secteur autonomie

Une première discussion a amené nos 9 organisations à considérer qu'il serait nécessaire, en particulier au moment de l'examen du PLFSS 2024, de contacter les organisations et associations intervenant dans ce milieu pour envisager une initiative commune. La FSU est chargée de centraliser tous les éléments qui pourront lui être transmis.

Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Gérard Gourguechon (Solidaires) rappelle qu'un document relatif à l'ASH a été élaboré par un groupe de travail. Il souhaite savoir comment le groupe des 9, s'il est d'accord avec le projet, envisage son utilisation. L'UCR-FO et l'UCR-CGT précisent qu'elles feront remonter sous 15 jours leurs suggestions.

Prochaine réunion : le 13 septembre à 10 heures dans les nouveaux locaux de la FSU.

Pour lire aussi le compte-rendu complet de cette réunion, cliquer [ici](#).

Rassemblement le 15 juin à Paris



Et le communiqué des 9

Après la journée du 15 juin 2023, les retraités ne sont pas résignés, ils ne lâcheront rien.

Les 9 organisations de retraités UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble & Solidaires se félicitent du succès de la journée de mobilisation des retraités du 15 juin qui a vu plusieurs milliers d'entre eux se rassembler devant les préfectures, les CARSAT, le MEDEF, les médias locaux pour exiger une augmentation immédiate de leurs pensions.

Alors que l'inflation ne faiblit pas contrairement à ce que prétendent les discours officiels, alors que les produits de première nécessité atteignent des sommets, les retraités n'acceptent pas que leur pouvoir d'achat baisse régulièrement notamment depuis le 1er janvier 2017.

Le 15 juin a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement. Si celui-ci ne l'entend pas, les 9 organisations de retraités et retraitées prendront leurs responsabilités et appelleront les personnes retraitées à manifester à nouveau leur mécontentement et à exiger leur dû dès le mois de septembre.

D'ores et déjà, elles décident de diffuser et de faire signer massivement une carte-pétition qui dit clairement « *Les retraités veulent 10% tout de suite comme première mesure pour compenser l'inflation et rattraper une part des pertes subies depuis des années* ».

Avec l'intersyndicale nationale, les 9 organisations déclarent : « *L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force* ».

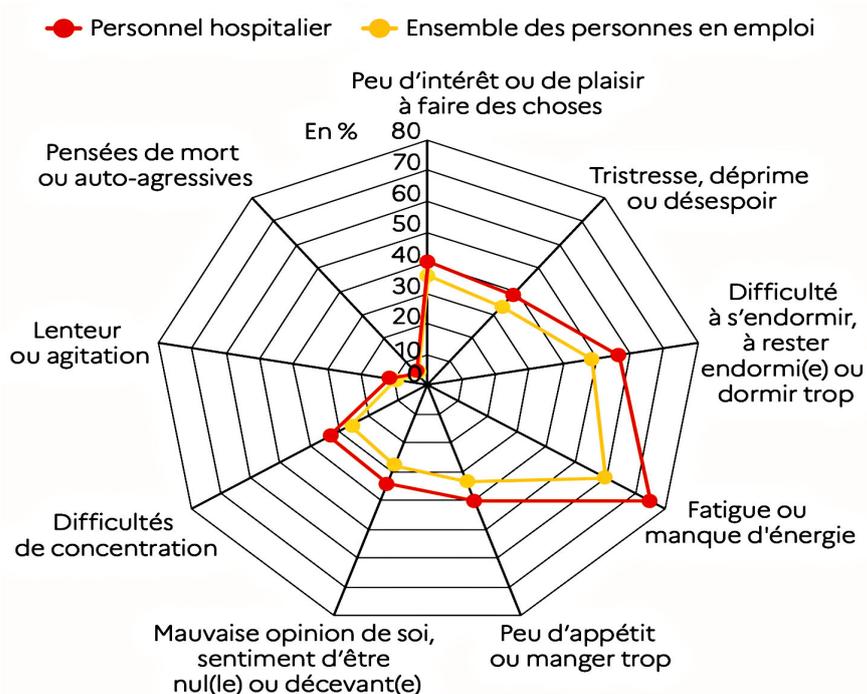
**Les retraités ne sont pas résignés.
Ils ne lâcheront rien.
Revalorisation de 10 % tout de suite des pensions !**

Le personnel hospitalier va mal

La Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ont mené une enquête épidémiologie et conditions de vie liées au Covid-19 (EpiCov).

En s'appuyant sur ces données, **la Drees a publié une étude sur la santé mentale des personnels hospitaliers** en 2021, en la comparant à celle de l'ensemble de la population en emploi.

Cette comparaison montre que les symptômes de dépression (38 % à l'hôpital contre 30 % pour la population) **et d'anxiété** (28 % contre 22 %) **sont plus fréquents chez le personnel hospitalier**, du fait des conditions de travail. Interrogé, le personnel hospitalier déclare plus souvent des symptômes de dépression et d'anxiété et des répercussions de ces symptômes dans leur vie quotidienne (26 % contre 19 %). Les personnes travaillant à l'hôpital expriment aussi davantage le besoin de consulter des professionnels de santé pour des difficultés psychologiques (26 % contre 19 %). En revanche, concernant les symptômes de dépression et d'anxiété graves, elles ne sont pas plus concernées que l'ensemble des personnes en emploi.



Cela s'explique par le constat que le personnel de l'hôpital comprend des proportions plus élevées de femmes (78 % contre 48 %, sachant que 40 % des femmes et 27 % de hommes au travail déclarent des symptômes de dépression) et de personnes exposées à des conditions de travail difficiles, à des difficultés à concilier vie personnelle et vie professionnelle (42 % contre 26 %), à des incitations à repousser un arrêt maladie pour venir travailler. Dans le secteur hospitalier, les périodes inhabituelles de surcharge de travail (54 % contre 28 %) et les tensions avec les collègues ou les supérieurs hiérarchiques, lorsqu'elles existent, ont également un effet important sur le risque de symptômes de dépression et d'anxiété.

Pour lire l'étude de la Drees, cliquer [ici](#).

Transparence des Ehpad

L'annuaire exhaustif des Ehpad, accessible en ligne, comporte le tarif, le statut (public/privé), le type d'hébergement (permanent/temporaire), les aides financières possibles (Apa, ASH, APL...).

Il s'est complété de trois nouveaux indicateurs qui précisent le type de chambre (individuelle ou double), le nombre de places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH), les équipements proposés par l'Ehpad (balnéothérapie, pharmacie à usage interne, salle de stimulation sensorielle, salle de pesée...).

Il devrait intégrer, d'ici la fin de l'année, la présence d'un infirmier de nuit et d'un médecin coordonnateur, les partenariats avec un dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé (Dac).

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#) pour le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches, et [ici](#) pour l'information de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).



Charge ressentie par les proches aidants

Une étude portant sur les proches aidants a été publiée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en partenariat avec l'Institut des politiques publiques (IPP).

Les proches aidants aident des personnes qui doivent l'être à cause de leur santé ou de leur handicap, au prix d'un bouleversement de leur quotidien et leur propre santé.

Selon la charge d'aide qu'ils ressentent, l'étude les classe en trois grandes catégories :

- **Charge plus forte que la moyenne** : cela concerne principalement des conjoints, des parents et des enfants, qui représentent 24 % des aidants (1,8 million sur les 7,6 millions de proches aidants analysés).
- **Charge qui n'impacte pas autant leur quotidien** : ces 29 % d'aidants (2,2 millions) s'occupent seuls d'une personne de leur famille.
- **Charge relativement moins importante** : ces 47 % de proches aidants (3,6 millions) regroupent les enfants, frères et sœurs, d'autres membres de la famille et d'autres personnes de l'entourage mais rarement des conjoints.

L'étude analyse le nombre de charges ressenties sur onze possibles : le sentiment de ne pas avoir assez de temps pour soi, d'être amené à faire des sacrifices dans sa vie ou encore d'avoir l'impression que la situation affecte sa santé. 45 % des proches aidants ne déclarent pas de charge négative, 23 % déclarent une charge négative, tandis que 32 % déclarent deux charges négatives ou plus.

La charge ressentie augmente avec le nombre d'aides à la vie quotidienne et le volume d'heures d'aide par semaine. Elle dépend du lien entre l'aidant et l'aidé : elle est la plus élevée lorsque l'aidant est l'un des parents, puis lorsqu'il est son conjoint. Elle est plus forte quand l'aidant est une femme, quand il apporte une aide financière, quand il doit prendre seul les décisions ou est la personne de confiance. Elle augmente lorsque le proche aidant est en emploi ou est étudiant, avec des difficultés de concilier l'ensemble.

La charge diminue lorsque l'aidant a la possibilité de se faire remplacer.

Pour lire l'étude, cliquer [ici](#).



Mise en conformité des résidences seniors

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) a enquêté en 2021 et 2022 auprès de 256 résidences services seniors, qui proposent une alternative au domicile privé pour les personnes âgées autonomes souhaitant vivre dans un milieu plus sécurisant. Chaque résident y possède son propre appartement et peut bénéficier de services spécifiques comme la restauration collective, le ménage ou parfois l'aide à domicile.

La DGCCRF a demandé à 40 % de ces résidences seniors de se mettre en conformité, de mettre fin à :

- l'information incorrecte des consommateurs,
- la présentation trompeuse de la nature et de la qualité des prestations,
- les clauses contractuelles illicites ou abusives, comme la facturation de frais pour l'utilisation de chèques emploi service universel (Cesu),

- la désignation incorrecte de la juridiction compétente en cas de recours,
- la promesse d'un crédit d'impôt pour les résidents sur les prestations de services à la personne, alors que les résidences ne répondent pas aux conditions exigées,
- la possibilité de modifier unilatéralement les prix ou les conditions des services.

La DGCCRF a adressé aux professionnels en anomalie 71 avertissements et 32 injonctions de mise en conformité. À la suite des contrôles de la DGCCRF, une grande majorité des établissements contrôlés se sont spontanément mis en conformité.

Pour en savoir plus : le communiqué de la DGCCRF, cliquer [ici](#).